

# MAIRIE DE HARDINVAST

1 bis rue de la Mairie  
50690 HARDINVAST

Téléphone 02.33.52.02.16

## REUNION DU 13 DECEMBRE 2019

Le treize décembre deux mil dix-neuf à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, M. Eric RULIER, M. Christophe POLIDOR, M. Grégory NEEL, M. Laurent LE MARQUIS

Etaient absents excusés : Mme Virginie LE POITTEVIN, M. Yann LANCELOT (pouvoir à M. Guy AMIOT), Marie-Hélène LANGLET (pouvoir à Mme Arlette VIDEGRAIN)

Etaient absents non excusés : M. Christian EUGENIE

Secrétaire de séance : Mme Chantal HUBERT

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Demande de subvention LOREHA

Accord unanime de l'assemblée

Début de la séance : 18H30

\*\*\*\*\*

## SIVOS

131219-73

### Remboursement de frais de personnel

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bulletin de salaire établi par la commune de Hardinvast afin de rémunérer un agent technique employé les 14, 15, 21 et 22 novembre 2019 en remplacement de l'agent titulaire absent pour formation.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le SIVOS à reverser à la commune de Hardinvast le montant total de 281.17 € correspondant au salaire brut d'un montant de 199.41€ ainsi que le montant des charges patronales, s'élevant à 81.76€.

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

131219-74

Délibération autorisant la mise à disposition des biens

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention de mise à disposition au SIVOS, des biens est nécessaire car les biens appartiennent à la commune de HARDINVAST.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstentions : 0

131219-75

Convention de mise à disposition des biens

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, la convention de mise à disposition au SIVOS, des biens.

Cette convention précise que les biens sont mis à disposition gratuitement par la Commune de HARDINVAST.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette convention.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstentions : 0

131219-76

Délibération autorisant la Mise à disposition de personnel

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention de mise à disposition au SIVOS, de personnel par la commune de HARDINVAST est nécessaire. En effet, les frais du personnel mis à disposition est refacturé au SIVOS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire de signer cette convention.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstentions : 0

131219-77

Convention de Mise à disposition du personnel

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, la convention de mise à disposition au SIVOS, du personnel

Cette convention précise les agents mis à disposition, les conditions d'emploi, le contrôle et l'évaluation des activités des fonctionnaires, la rémunération des fonctionnaires, le remboursement de la rémunération, et la durée de la mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette convention.

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

## **BUDGET**

131219-78

### Ouverture des crédits d'investissement

Réglementairement, à compter du 1er janvier 2020, et ce jusqu'au vote du Budget Primitif 2019, la commune ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif principal de la commune de 2020, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement dans une proportion des dépenses d'investissement réalisées en 2019. Le Maire propose de porter cette ouverture de crédit d'investissement pour les 3 premiers mois de 2020, à hauteur de 25 % (vingt cinq pour cent) des dépenses d'investissement réalisées en 2019 au titre du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de valider cette proposition.

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

## **BIBLIOTHEQUE**

Réunion le 14 décembre

## **ATELIERS**

131219-79

### Passage en investissement Facture LEROY MERLIN: achat d'un poste à souder

Une facture de LEROY MERLIN relative à l'achat d'un poste à souder est présentée à l'assemblée. Monsieur le Maire propose d'imputer cette dépense d'un montant HT de 141.18 €, soit 169.42€ TTC, en section d'investissement.

Considérant que le prix unitaire HT de ce bien est inférieur à 500 €,  
Considérant qu'il s'agit d'un bien durable,  
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2019.

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

## **ANCIENNE MAIRIE**

131219-80

Passage en investissement facture CAC : pose d'un compteur eau potable à l'ancienne Mairie

Une facture de la Communauté d'Agglomération le Cotentin (CAC) relative à la pose d'un compteur d'eau potable à l'ancienne Mairie est présentée à l'assemblée. Monsieur le Maire propose d'imputer cette dépense d'un montant HT de 93.13€, soit 111.75€ TTC, en section d'investissement.

Considérant que le prix unitaire HT de ce bien est inférieur à 500 €,  
Considérant qu'il s'agit d'un bien durable,  
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2019.

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

131219-81

Facture SOCOTEC : prestation contrôle technique

La commune a missionné Socotec pour une prestation de contrôle technique sur le chantier de l'ancienne Mairie. Cette mission porte sur le contrôle de la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables ainsi que sur la solidité des existants.

Monsieur le Maire présente aujourd'hui au Conseil Municipal une facture d'un montant HT de 243.75€, soit 292.50€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal valide la présente facture et impute cette dépense en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2019.

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

## **EGLISE-CIMETIERE**

Eclairage

## **VOIRIE**

131219-82

Devis LAISNEY : aménagement dans le lotissement

Le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise LAISNEY TP pour un montant de 700 € HT soit 840 € TTC pour la réalisation de travaux d'aménagement dans le lotissement.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2315 du Budget Primitif 2020.

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

### **STADES**

131219-83

#### Devis ACTP : entretien du stade de football

Après délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise ACTP pour un montant de 2653.58 € HT soit 3 184.30 € TTC pour la réalisation des travaux d'entretien des espaces verts des terrains de football de la commune pour l'année 2020. La facturation sera trimestrielle.

Cette somme sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 61521 du Budget Primitif 2020.

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

### **LOTISSEMENTS**

### **ACCESSIBILITE**

Un point d'avancement sur le programme d'accessibilité sur la commune est présenté.

### **PLU/PLI**

Modification en cours de la zone 2 AU

### **CAC**

131219-84

#### Adoption du rapport d'évaluation de la CLECT

Par courrier du 13 septembre 2019, et conformément à l'article 1609 nonies C (alinéa 7 du IV) du code général des impôts, le Président de la CLECT m'a transmis le rapport définitif d'évaluation des charges transférées, adopté lors de la séance du 12 septembre 2019.

Ce rapport de la CLECT porte sur les transferts de charges liés aux compétences optionnelles validées par la communauté d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et des compléments et ajustements sur les transferts dans les domaines de compétences couverts par la communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il a été adopté à l'unanimité. Il a ensuite été présenté au conseil communautaire du 24 septembre 2019.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 129 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'EPCI ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l' EPCI) adopte ce rapport.

Il confirme le principe fondateur, inscrit dans la charte, de neutralisation fiscale et budgétaire des effets de la création de la communauté d'agglomération, tant pour les communes que pour les contribuables.

Ceci étant exposé, le conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

**Vu** le rapport d'évaluation adopté par la CLECT lors de sa séance du 12 septembre 2019 et transmis par courrier le 13 septembre 2019,

Le conseil municipal décide :

- D'adopter le rapport d'évaluation de la CLECT transmis le 13 septembre 2019 par le Président de la CLECT

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

## **SUBVENTIONS**

131219-85

Subvention exceptionnelle à l'Association Loreha

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 € à l'association Loreha pour financer le pot de l'amitié offert à l'issue de la soirée chants de Noël, le samedi 7 décembre 2019, dans l'église Saint-Barthélémy.

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Séance levée à 20H15**

Commune de HARDINVAST

Le Maire	Les Adjoints	Les Conseillers Municipaux
Guy AMIOT	Arlette VIDEGRAIN	Isabelle GAMACHE
	Chantal HUBERT	Laurent LE MARQUIS
		Christophe POLIDOR
		Marie-Hélène LANGLET <i>Pouvoir à Mme VIDEGRAIN</i>
		Grégory NEEL
		Eric RULIER
		Virginie LE POITTEVIN <i>Absente</i>
		Yann LANCELOT <i>Pouvoir à M. AMIOT</i>
		Christian EUGENIE <i>Absent</i>

131219-73	Remboursement de frais de personnel
131219-74	Délibération autorisant la mise à disposition des biens
131219-75	Convention de Mise à disposition des biens
131219-76	Délibération autorisant la Mise à disposition de personne
131219-77	Convention de Mise à disposition du personnel
131219-78	Ouverture des crédits d'investissement
131219-79	Passage en investissement Facture LEROY MERLIN: achat d'un poste à souder
131219-80	Passage en investissement Facture CAC : pose d'un compteur eau potable à l'ancienne Mairie
131219-81	Facture SOCOTEC : prestation contrôle technique
131219-82	Devis LAISNEY : aménagement dans le lotissement
131219-83	Devis ACTP : entretien du stade de football
131219-84	Adoption du rapport d'évaluation de la CLECT
131219-85	Subvention exceptionnelle à l'Association Loreha